



# **Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la politique culturelle de la Ville de Neuchâtel**

(Du 9 mars 2020)

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

## **1. Préambule**

La vie culturelle de Neuchâtel se caractérise par sa tradition muséale, son riche patrimoine, sa diversité d'acteurs et leur créativité artistique, ainsi que par ses manifestations culturelles de grand rayonnement. Les différents musées ainsi que le Jardin botanique sont des institutions culturelles reconnues loin à la ronde. Par ailleurs, le grand nombre de galeries d'art sises à Neuchâtel témoignent de ce dynamisme culturel. Le Théâtre régional du Passage, le NIFFF, Festi'neuch ou encore les Buskers renforcent l'attractivité et la différenciation culturelle de la ville. Des collaborations entre institutions, mais aussi entre institutions et artistes se développent : la Nuit des musées, le Printemps culturel, le Samedi des bibliothèques ou encore Hivers de danse peuvent être cités en exemple.

La Ville de Neuchâtel peut se targuer de bénéficier sur son sol d'un riche et dense réseau d'infrastructures culturelles, publiques ou privées. Ces équipements favorisent clairement la création artistique, tout comme l'accès à la culture, la cohésion sociale, l'intégration interculturelle, la qualité de vie, ou encore l'attractivité touristique et l'économie locale. Les projets de réaffectation du Collège latin (regroupant la BPUN, la

bibliothèque des Pasteurs, Bibliomonde et la Bibliothèque-Ludothèque Pestalozzi) ou les nouvelles fonctionnalités pour Festi'neuch et Kiosk-Art dans le cadre du réaménagement des Jeunes Rives démontrent également l'engagement fort de la Ville en matière de culture. De plus, l'actualisation et l'extension du pourcent culturel dès 2020, voté par le Conseil général en 2019, pour tout projet de construction, de rénovation ou d'aménagement d'espaces publics, apportera une vitalité significative. La politique culturelle transversale menée par la Ville, soit l'implication de toutes les directions et des principaux services dans sa mise en œuvre, dynamise d'ores et déjà le riche écosystème artistique existant.

Le présent rapport établit un bilan des actions entreprises depuis 2013 ainsi que l'appréciation de la satisfaction des acteurs et institutions culturels. Dans le rapport 13-005 du 18 février 2013, notre Conseil s'était en effet engagé à « *évaluer à intervalles réguliers l'impact de sa politique culturelle* »<sup>1</sup>; il répond donc précisément à cet engagement dans le chapitre 5 du rapport qui présente les résultats de l'analyse effectuée en 2019 par la HE-Arc dont le détail des résultats figure à l'annexe 2. Cette dernière montre la satisfaction des acteurs culturels par rapport à la politique culturelle de la Ville. L'étude réalisée met aussi en évidence une série d'améliorations à envisager dans la mise en œuvre de celle-ci pour notre capitale cantonale.

La définition des axes stratégiques de la politique culturelle de la Ville s'appuie principalement sur l'analyse et les résultats de la consultation des acteurs culturels neuchâtelois effectuée par la HE-Arc durant le premier semestre 2019, mais aussi sur les développements culturels et sociétaux de Neuchâtel et d'ailleurs, ainsi que sur les précédents rapports sur la culture et sur des constats relatifs au tissu culturel local.

C'est sur la base de ces résultats que les axes de développement de la politique culturelle de la Ville de Neuchâtel (2020-2024) sont proposés dans le cadre de la fusion avec les Communes de Corcelles-Cormondèche, Peseux et Valangin et cela en étroite concertation avec celles-ci. L'approche politique préconisée consolide certains acquis mais donne également des impulsions dans trois orientations prioritaires: le dynamisme des acteurs culturels locaux, l'accès à la culture et la mise en réseau.

Enfin, il faut préciser que le présent rapport ne décrit pas de manière exhaustive toutes les activités culturelles existantes mais définit

---

<sup>1</sup> Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant les priorités de la politique culturelle, du 18 février 2013, p.5

l'orientation générale de la politique culturelle dont les principes pourront continuer à s'appliquer de façon transversale à toutes les actions déployées par la Ville prochainement fusionnée. Cette approche a été validée par les Communes dans le cadre du comité de pilotage de la fusion.

## **2. Contexte et état des lieux**

Une politique culturelle s'inscrit naturellement dans des contextes culturel, social, environnemental et économique qui s'influencent et interagissent en permanence. Le contexte culturel, politique, financier et légal est précisé de manière succincte ci-après.

### **2.1 Quatre tendances globales**

Au niveau mondial, on constate que quatre tendances principales transforment la façon de produire et de consommer la culture : l'évolution démographique, la transformation numérique, la transition écologique et l'engagement citoyen.

Tout d'abord, la structure démographique est caractérisée par deux évolutions principales : un vieillissement et une diversification de la population. Ces tendances se confirment également à Neuchâtel et cela a évidemment un impact sur les habitudes culturelles. Dans ce contexte, notre politique culturelle doit donc développer des mesures concernant l'accès à la culture, la médiation et la participation culturelle.

Deuxièmement, l'ère numérique provoque aussi des bouleversements importants, non seulement dans les modes d'organisation de la société, de l'économie et du travail, mais aussi dans l'accès à la culture et les formes de créations artistiques. L'échange et le stockage de contenus culturels sont désormais en partie dématérialisés. Le monde numérique a également des effets importants en termes d'autoproduction, que ce soit dans le domaine de la vidéo, de la photographie ou de la musique par exemple.

Troisièmement, pour les Nations Unies, la culture est un facteur essentiel du développement durable. Par sa capacité évocatrice et créatrice, mais aussi son énergie transformatrice, la culture nourrit la transition écologique et socioéconomique. En amenant le public vers des œuvres d'art, on lui donne, d'une certaine manière, la capacité de transformer le monde. Les artistes peuvent être considérés comme des accélérateurs de la transition écologique et sociale ; allier culture, créativité et développement durable est plus que jamais indispensable.

Enfin, au niveau local, on constate la tendance au réinvestissement du pouvoir et de la démocratie par les citoyennes et citoyens. « *La culture donne à l'homme la capacité de réflexion sur lui-même. C'est elle qui fait de nous des êtres spécifiquement humains, rationnels, critiques et éthiquement engagés* »<sup>2</sup>. En effet, la culture tient un rôle-clé dans la démocratie et favorise le développement de quartiers qui soient de véritables communautés ouvertes et vivantes. D'une manière générale, dans l'évolution des politiques culturelles, on constate qu'une place toujours plus grande est donnée à l'engagement citoyen et aux approches inclusives.

## **2.2 Au niveau fédéral**

### **2.2.1 Le nouveau message culture**

Lors de sa séance du 26 février 2020, le Conseil fédéral a adopté le Message culture 2021-2024 et l'a transmis au Parlement. L'orientation de la politique culturelle suisse pour la nouvelle période s'inscrit dans la continuité. Les trois axes d'action définis dans le Message 2016-2020 sont maintenus, à savoir la participation culturelle, la cohésion sociale, ainsi que la création et l'innovation. Un accent particulier est mis sur la transformation numérique. Par ailleurs, un accroissement des moyens financiers dévolus à l'encouragement culturel pour la période 2021-2024 est prévu, soit une augmentation des ressources de 34,7 millions de francs. Il faudra s'assurer que ces moyens nouveaux rejaillissent sur le canton et la ville de Neuchâtel. Dans le cadre des programmes spécifiques et appels à projets qui seront lancés au niveau fédéral, le Service de la culture de la Ville fera la liaison avec les artistes et institutions concernées.

L'Union des villes suisses et la Conférence des villes en matière culturelle jugent le Message culture positivement. Dans le domaine de la participation culturelle, on salue la consolidation du programme « *Jeunesse et Musique* »<sup>3</sup>, ainsi que l'accent mis sur l'égalité des chances pour les hommes et les femmes dans le domaine de la culture. Le projet de lancement d'enquêtes statistiques est à souligner ; cela devrait se faire en étroite collaboration avec les villes. Enfin, la révision de la loi sur le cinéma est à mettre en évidence: le projet de contribution obligatoire des plateformes numériques à la production audiovisuelle indigène, qui s'inspire du modèle de l'Union européenne, est pertinent.

---

<sup>2</sup> Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, UNESCO, 1982

<sup>3</sup> Ce programme de la Confédération a pour objectif d'amener les enfants et les jeunes à pratiquer de la musique, mais aussi de promouvoir leur épanouissement sous l'angle pédagogique, social et culturel

## **2.2.2 Les projets de nouvelle exposition nationale**

La dernière exposition nationale s'est déroulée en 2002 dans la région des Trois-Lacs ; la ville de Neuchâtel avait notamment accueilli un « arteplage ». Actuellement, trois projets sont en concurrence pour la prochaine exposition nationale : Svizra 27<sup>4</sup>, X27<sup>5</sup> et NEXPO<sup>6</sup>.

Svizra27 propose d'organiser la prochaine exposition nationale dans les cantons du Jura, de Bâle, d'Argovie et de Soleure sur la thématique de l'homme et du travail. A travers X-27, on souhaite développer une exposition nationale dans le site du Parc de l'innovation de Zürich, à l'aérodrome de Dübendorf, mais aussi sous une forme numérique/décentralisée. Enfin, NEXPO a été lancé par les dix principales villes de Suisse (Zurich, Bâle, Berne, Bienne, Genève, Lausanne, Lugano, Lucerne, St-Gall et Winterthour). Cette exposition nationale participative et décentralisée prévue en 2028 englobe la Suisse entière et veut refléter la diversité du pays. « Comment voulons-nous vivre ensemble dans la Suisse du 21<sup>ème</sup> siècle? », voilà la question de base du projet. Le 25 novembre 2019, notre Conseil a décidé d'adhérer à l'association NEXPO pour s'associer dès à présent au développement de ce projet. Notre Commune qui deviendra prochainement la 11<sup>ème</sup> plus grande ville de Suisse aurait ainsi l'opportunité de participer à un événement national qui interroge le vivre ensemble et d'affirmer son rôle culturel.

## **2.3 Au niveau cantonal**

### **2.3.1 Modification de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC)**

La révision de la loi de 1991 sur l'encouragement des activités culturelles est en cours. Le rapport devrait être mis formellement en consultation au printemps 2020. Selon les informations déjà fournies par le Canton, les lignes de force de cette nouvelle loi sont au nombre de trois : l'accent mis sur les acteurs culturels professionnels, le passage du principe de subsidiarité au principe de complémentarité et la prévoyance sociale des artistes.

---

<sup>4</sup> [www.svizra27.ch](http://www.svizra27.ch)

<sup>5</sup> [www.X27.ch](http://www.X27.ch)

<sup>6</sup> [www.nexpo.ch](http://www.nexpo.ch)

### **2.3.2 Loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel (LSPC)**

Le 4 septembre 2018, le Grand Conseil neuchâtelois a adopté la Loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel (LSPC)<sup>7</sup>. Cette nouvelle législation confie notamment aux bibliothèques urbaines la mission d'assurer la sauvegarde des fonds documentaires reconnus d'intérêt cantonal (art. 42) et prévoit leur subventionnement dans le cadre de conventions et de mandats de prestations (art. 49).

Reste encore à traiter la révision de la loi sur les bibliothèques<sup>8</sup> qui porte sur la délicate question de la lecture publique et de son financement par l'Etat. On se souviendra qu'un premier projet, qui prévoyait la suppression des aides de l'Etat au Bibliobus, a été largement rejeté en votation populaire le 25 septembre 2016.

### **2.3.3 Loterie Romande**

En 2018, l'organe de répartition neuchâtelois a distribué plus de 15,7 millions de francs, répartis entre quelque 380 associations. A Neuchâtel, la culture est le domaine recevant la plus grande part de ce montant, avec plus de 10,1 millions de contributions au total. La Loterie Romande est donc un pilier de la vie culturelle locale.

Le 19 février dernier, le Grand Conseil neuchâtelois a largement adopté une motion urgente interpartis concernant la répartition des bénéficiaires de la Loterie Romande<sup>9</sup>. Le Conseil d'Etat ne devrait pas décider lui-même des bénéficiaires des montants reversés par la Loterie dans notre canton. Cette possibilité, qui découle de la nouvelle Convention romande sur les jeux, ne s'appliquera vraisemblablement pas à Neuchâtel. Le mode de répartition actuel de la Loterie et son indépendance semblent donc maintenus.

### **2.3.4 Avenir de la HEM**

La formation musicale professionnelle est une tradition centenaire du canton de Neuchâtel. La HEM-NE est un acteur culturel important de la ville et de la région neuchâteloise, qui offre une centaine de prestations par an à la population et développe des actions de médiation culturelle. De nombreux musiciens professionnels de la HEM-NE sont aussi engagés dans la musique amateur et font ainsi bénéficier différentes sociétés

---

<sup>7</sup> RSN 461.30

<sup>8</sup> Loi concernant l'aide à la lecture publique et aux bibliothèques

<sup>9</sup> Motion adoptée par 90 voix contre 14

chorales, fanfares et autres groupes du haut niveau de leur formation. Ils contribuent également aux ensembles et événements professionnels de la région. Par ailleurs, la HEM-NE est une source de rayonnement pour la ville et le Canton.

Pour garantir la vitalité de l'écosystème musical neuchâtelois, le Conseil communal est d'avis qu'il est primordial de proposer une formation musicale professionnelle accréditée qui délivre des titres de Bachelor et de Master. Le 18 février dernier, le Grand Conseil a d'ailleurs approuvé l'amendement proposant de maintenir la HEM-NE<sup>10</sup>. Le Canton doit désormais fixer un cadre et signer une nouvelle convention avec une Haute Ecole de Musique (Genève, Lausanne ou Berne).

### **2.3.5 Capitale culturelle<sup>11</sup>**

Sur le modèle des capitales européennes de la culture et des expositions nationales, le projet de capitale culturelle a été lancé en janvier 2017 par le syndic de Nyon, par ailleurs président du Paléo Festival et ancien directeur des événements d'Expo 02. L'idée est la suivante : tous les quatre ans, une ville serait désignée pour devenir capitale culturelle suisse une année durant. Une étude réalisée en 2016 par la HE-Arc<sup>12</sup> met en évidence le potentiel de Capitale culturelle et ses retombées positives sur la ville organisatrice en termes d'image, de cohésion sociale, d'attractivité touristique et d'économie. Un budget d'exploitation de 10 millions de francs, au minimum, est nécessaire pour la mise sur pied du projet.

L'événement devrait avoir lieu pour la première fois, en 2025, à La Chaux-de-Fonds. Ce projet permettrait non seulement à la Métropole horlogère mais également au canton tout entier de faire connaître sa richesse et son dynamisme culturels. Si le projet de Capitale culturelle venait à se réaliser à La Chaux-de-Fonds, il serait indispensable que la Ville de Neuchâtel s'y associe également d'une manière ou d'une autre, afin de mettre en lumière son foisonnement culturel.

---

<sup>10</sup> Amendement adopté par 61 voix contre 51

<sup>11</sup> <http://www.capitaleculturelle.ch/>

<sup>12</sup> ROTA Mathias et BABEY Nicolas, *Des capitales européennes de la culture aux capitales culturelles suisses ; quelles adaptations pour quels impacts ?*, IMVT, HE-Arc, 2016

### 2.3.6 Région Neuchâtel Littoral et culture

La Région Neuchâtel Littoral (RNL), qui regroupe treize communes du littoral neuchâtelois pour 88'000 habitant-e-s, a un fort positionnement culturel. Citons notamment les musées et des événements ayant un rayonnement dépassant largement les frontières cantonales, tels que Festi'neuch, l'Auvernier Jazz, la Fête des Vendanges ou encore le NIFFF. Ces quelques exemples ont d'ailleurs été retenus comme les vecteurs de rayonnement de la Région dans l'Accord de Positionnement Stratégique signé avec le Conseil d'Etat. De plus, signalons que la RNL lance, chaque année, un appel à candidatures pour l'obtention du Prix Culture et Sport. Doté d'un montant maximum de 25'000 francs, cette distinction a pour but de soutenir des projets culturels ou sportifs de nature événementielle, tout en encourageant la coordination et les collaborations entre les différentes communes de la RNL. Ce Prix est financé par une contribution des communes en fonction de leur population.

### 2.3.7 La Tour des évasions

Erigée au coeur de la vieille ville de Neuchâtel, la Tour des Prisons est désaffectée depuis de nombreuses années. Il est temps de redonner à ce symbole de châtiment et de captivité une nouvelle identité plus en phase avec l'esprit d'innovation qui anime le canton de Neuchâtel. Le pari est lancé : La Tour des évasions - *Libération des imaginaires* sera un havre de liberté et de création. Cette initiative est d'ailleurs l'un des points forts du programme politique de la Ville. Les objectifs du projet sont de redonner une dynamique à un lieu symbolique du canton et de la région, permettre à la ville de se positionner comme l'un des berceaux mondiaux de la création de récits, de développer un laboratoire d'expérimentation au carrefour de l'art, de la science et de la technologie, et finalement d'étoffer l'offre culturelle et touristique. La Tour des évasions, composée d'une galerie d'exposition, de lieux de rencontres et de convivialité, est imaginée comme un centre de création et d'innovation. Ce projet a la chance de pouvoir compter sur la participation et le soutien de l'illustrateur John Howe. Ce dernier pourra, en tant que parrain de l'initiative, jouer un rôle de mentor auprès des artistes. Par ailleurs, il s'engage à mettre une partie de ses œuvres à disposition pour une exposition permanente. Le réseau professionnel et le rayonnement de cet artiste est fondamental pour le succès de la Tour des évasions.

La Ville de Neuchâtel sera dans un premier temps la porteuse de l'étude relative à la Tour des évasions. Elle souhaite que l'Etat puisse également soutenir cette étude dans le cadre de l'Accord de positionnement stratégique de la région Neuchâtel Littoral. Selon les conclusions de



l'analyse, la RNL pourrait ensuite être appelée à reprendre le suivi de la mise en œuvre concrète du projet dans le cadre de son programme de développement stratégique.

## **2.4 Au niveau communal**

### **2.4.1 Programme politique**

Le Programme politique 2018-2021 de la Ville de Neuchâtel met un accent très important sur la culture. Cette dernière est clairement une de ses priorités politiques, illustrées notamment avec les tableaux intitulés « Neuchâtel, esprit ouvert », « Neuchâtel, évasion fantastique » ou encore « Neuchâtel, économie créative ». Dans le prolongement de ce positionnement, il semble donc essentiel de stimuler les partenariats entre acteurs scientifiques, économiques et culturels, et de relier dynamisme économique et dynamisme culturel. Par ailleurs, le Programme politique mentionne clairement les projets du Collège latin ou encore de la Tour des évasions.

La vision qu'avait développée le Conseil communal dans le cadre de ce Programme politique pour Neuchâtel à l'horizon 2030 est la suivante : *« On viendra à Neuchâtel pour sa convivialité, sa vie culturelle et artistique intense, pour ses festivals et la qualité de ses musées. La notoriété toujours croissante de la ville et du NIFFF positionnera Neuchâtel comme cité fantastique. Neuchâtel prendra des airs de capitale culturelle ouverte à toutes et tous, où visiteurs de l'extérieur côtoieront avec bonne humeur ses habitantes et habitants. Neuchâtel sera un petit bijou de créativité à redécouvrir sans cesse. »*<sup>13</sup>

### **2.4.2 Rapports sur la politique culturelle 2011 et 2013**

Le rapport 10-016 du 17 octobre 2011<sup>14</sup> et le rapport 13-005 du 18 février 2013<sup>15</sup> décrivent la politique culturelle de la Ville.

Le document de 2011 dresse l'état des lieux de la culture à Neuchâtel, esquisse certaines perspectives et sollicite des moyens financiers supplémentaires.

---

<sup>13</sup> Programme politique et planification des dépenses d'investissements 2018-2021 de la Ville de Neuchâtel, p.13

<sup>14</sup> Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la politique culturelle, adopté par 16 voix, 15 voix contre et 3 abstentions

<sup>15</sup> Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant les priorités de la politique culturelle, adopté par 38 voix, sans opposition ni abstention

Le rapport de 2013 complète celui de 2011. Il détermine des principes, des priorités et des objectifs dans une perspective de transparence et de cohérence. Il correspond à la volonté d'améliorer la lisibilité de l'action communale en matière de culture. Trois buts orientent la politique culturelle de la Ville de Neuchâtel depuis 2013 :

- promouvoir, par une culture diversifiée, vivante et dynamique, les valeurs de solidarité et de responsabilité humaines vis-à-vis des générations futures et de l'environnement, accroître la qualité de vie de la population et faire rayonner la ville ;
- favoriser les expressions artistiques et interculturelles exprimant la pluralité des sens et les diverses conceptions de la vie en société ;
- contribuer à l'enracinement des habitants à Neuchâtel et au développement des sentiments d'appartenances plurielles à une communauté humaine de destin.

#### **2.4.3 Soutien à la culture et emplois culturels à Neuchâtel : quelques chiffres**

La culture génère des richesses sur le plan local, en termes d'emploi et d'activités. Des particularismes locaux et divers éléments méthodologiques rendent toutefois très compliquées les comparaisons intercommunales et intercantionales en lien avec le financement culturel. Les budgets culturels sont composés de manière différente d'une collectivité publique à une autre et l'indépendance de la Loterie par rapport aux autorités cantonales varie beaucoup. Les chiffres mentionnés ci-après doivent donc être pris avec une certaine précaution.

Le canton de Neuchâtel se place au troisième rang suisse en ce qui concerne les dépenses culturelles par habitant : ces dernières se montent, dans notre canton, à 387 francs<sup>16</sup>. Il s'agit des dépenses cumulées des communes, de la Loterie romande et du canton. Plus précisément, sur les 387 francs mentionnés ci-dessus, 262 francs proviennent des communes (68%), 70 francs proviennent du canton (18%) et 55 francs de la loterie (14%).

Par ailleurs, la proportion de l'emploi culturel par rapport à l'emploi total est plus élevée à Neuchâtel que dans d'autres villes suisses de taille similaire (source OFS). A noter également que 42% des emplois culturels situés sur le territoire communal dépendent directement de l'Administration communale.

---

<sup>16</sup> Source OFS, 2015

De son côté, la Ville de Neuchâtel soutient régulièrement les institutions et les acteurs culturels, principalement via des aides institutionnalisées (régulières) et des aides ponctuelles. Elle propose aussi des ateliers et des résidences (Bruxelles, Belgrade, Gênes, le Caire et Buenos Aires), et favorise l'accès de toutes et tous aux activités artistiques.

Le service de médiation culturelle développe et favorise l'accès aux trois musées de la Ville de Neuchâtel et au Jardin botanique par le biais de visites, d'ateliers et d'animations. Ces actions s'étendent désormais aussi à d'autres domaines, comme le programme « *Visites des coulisses des lieux culturels* » qui connaît un beau succès. En ce qui concerne les institutions communales, il convient de rappeler que nos musées et le Jardin Botanique sont fréquentés chaque année par plus de 100'000 visiteurs, soit trois fois la population de notre commune. De son côté, la BPUN totalise à elle seule 115'000 passages annuels en ses murs. Citons également que le Passage est l'un des théâtres les plus fréquentés de Suisse Romande avec plus de 23'000 spectateurs lors de la saison 2018-2019.

Le tableau de la page suivante met en évidence l'évolution des principaux moyens financiers de la Ville dédiés à la culture<sup>17</sup>, et cela depuis 2013<sup>18</sup>. On constate une progression du soutien à la culture, principalement en lien avec des augmentations pour la Case à chocs et le Jardin Botanique (géré par la Ville depuis 2014). A noter que le soutien à Biblimonde est compris dans les subventions régulières.

---

<sup>17</sup> Seules les dépenses de fonctionnement sont indiquées; les principaux investissements réalisés sont : la rénovation du MEN pour 9,4 millions, de la Collégiale pour 26 millions et du Temple du Bas pour 6,3 millions.

<sup>18</sup> La subvention 2014 versée à la BPU comprend la contribution de la Ville à la recapitalisation de prévoyance.ne pour le personnel de cette institution.

	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018	Comptes 2017	Comptes 2016	Comptes 2015	Comptes 2014	Comptes 2013
Subventions totales (régulières+extraordinaires)	2'302'500.00	2'187'500.00	2'139'567.00	2'208'931.00	2'131'302.00	2'137'874.60	2'432'990.35	2'241'686'75
Aide loyers locaux artistes	90'000.00	80'000.00	68'870.00	57'782.50	11'281.00			
BPUN	2'950'000.00	2'950'000.00	2'950'000.00	2'950'000.00	2'950'000.00	2'974'000.00	3'732'600.00	2'950'000.00
Case à Chocs	600'200.00	466'100.00	565'264.85	532'438.35	510'679.40	438'924.85	318'556.20	196'720.35
Bibliothèque Pestalozzi	332'300.00	344'800.00	339'048.40	346'443.55	344'969.60	335'334.70	389'135.35	329'853.70
Théâtre du Passage	1'331'000.00	1'565'000.00	1'601'348.02	1'563'990.46	1'497'982.49	1'500'000.00	1'493'633.73	1'619'695.42
MAHN	3'161'900.00	3'303'000.00	3'205'490.08	3'316'491.20	3'223'848.95	3'276'251.64	3'508'716.83	3'548'097.07
MHNN	2'292'900.00	2'318'700.00	2'442'295.11	2'221'247.41	2'276'258.99	2'131'302.60	2'306'130.47	2'035'461.50
MEN	2'485'000.00	2'634'600.00	2'662'013.27	2'895'587.17	2'680'352.70	2'548'193.93	2'863'599.56	2'149'986.77
Jardin Botanique	1'131'900.00	1'156'200.00	1'134'526.77	1'031'888.86	870'769.48	779'409.39	690'321.65	262'297.40
Médiation culturelle	426'400.00	448'800.00	376'536.78	362'606.00	342'666.70	335'806.04	373'569.62	256'081.50
<b>TOTAL</b>	<b>17'104'100.00</b>	<b>17'454'700.00</b>	<b>17'484'960.28</b>	<b>17'487'406.50</b>	<b>16'840'111.31</b>	<b>14'319'223.15</b>	<b>15'676'263.41</b>	<b>13'348'193.71</b>

#### **2.4.4 Développements récents de la politique culturelle communale**

Il convient ici d'évoquer brièvement deux développements récents de la politique culturelle communale : la création d'un poste de coordinateur de manifestations et l'actualisation de l'arrêté relatif au pourcentage culturel.

Le 9 septembre 2019, le Conseil général de la Ville de Neuchâtel a accepté, dans le cadre du Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le soutien à la vie de quartier, la démocratie de proximité et les assemblées citoyennes (19-008), de créer un poste de coordinateur de manifestations. La coordination interservices (mentionnée comme point d'amélioration dans le rapport de la HE-Arc) ainsi que l'impact de la politique culturelle transversale seront ainsi améliorés.

Par ailleurs, le 28 octobre 2019, le Conseil général a adopté le nouvel arrêté concernant la mise en valeur, au moyen de créations artistiques, des bâtiments, constructions et espaces publics de la Ville. Au niveau culturel, cela représente une réelle opportunité de soutenir la création mais aussi de favoriser l'accès du public à l'art.

#### **2.4.5 Fusion**

Le projet de fusion entre Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin donnera naissance, le 1er janvier 2021, à une grande Commune de 45'000 habitant-e-s. Le territoire visé par la politique culturelle de la Ville se trouvera donc élargi et la mise en commun des forces de chaque commune permettra de dynamiser les activités culturelles. Facteur d'identité, vecteur d'intégration et source de créativité, la culture est un élément essentiel du développement et de l'attractivité de cette nouvelle ville. Il est évident que la culture occupe une place centrale dans la construction d'une identité territoriale et dans le processus d'appropriation du territoire par ses habitants. La culture crée en effet du lien social, de la cohésion et de la solidarité.

La convention de fusion prévoit le maintien des commissions institutionnelles "sports-culture-loisir" ainsi que des subventions et prestations en faveur de tous les acteurs pendant une législature. La mutualisation des moyens garantit, à la nouvelle commune, une vie culturelle dynamique.

A noter également que le Groupe de travail spécifique Culture (GTS Culture) a été consulté en lien avec le présent rapport. Dans le cadre de la fusion, le rôle de cette entité est d'effectuer, durant le premier semestre 2020, un état des lieux de l'existant et d'élaborer des recommandations

d'ordre culturel pour la nouvelle commune. Les orientations de ce rapport sont bien compatibles et en phase avec la convention de fusion et la future commune.

## **2.5 Analyse 2019 de la HE-Arc : satisfaction des acteurs culturels locaux**

Le 6 décembre 2018, la Ville de Neuchâtel a confié un mandat à la Haute Ecole de Gestion Arc pour une analyse de la politique culturelle. L'objectif de cette étude était d'évaluer la politique culturelle de la Ville de Neuchâtel depuis sa refonte en 2013 et de proposer des pistes d'amélioration. L'analyse complète figure en annexe du présent rapport<sup>19</sup>.

### **2.5.1 Méthodologie**

L'action communale dans le domaine culturel est transversale ; de nombreuses directions ont des activités ayant une composante ou un impact sur la culture. Citons évidemment le Service de la Culture et celui de l'Intégration et des Infrastructures culturelles, mais aussi le Service de médiation, les Musées, le Service du tourisme, les Directions de l'urbanisme, de l'environnement, de l'économie, de la sécurité, des infrastructures ou encore de l'éducation<sup>20</sup>. Le choix méthodologique a été celui de consulter les destinataires principaux de la politique publique en question, soit les acteurs culturels qui sont généralement en contact avec plusieurs entités de la Ville dans le cadre de leurs activités et projets.

L'approche pour laquelle a opté la HE-Arc est tant quantitative (questionnaire envoyé à 577 adresses) que qualitative (entretiens semi-directifs, consultation de délégués culturels de villes romandes et « focus group » avec des représentants de la Commission consultative de la culture du Conseil communal).

Le questionnaire mentionné portait sur l'identité des répondants (forme juridique, domaine d'activités), l'évaluation de la politique culturelle de la Ville (finalités, objectifs et priorités) et sur les actions concrètes d'encouragement culturel (transparence des critères, réactivité, accessibilité du délégué culturel, etc). Deux questions ouvertes ont aussi permis la transmission de commentaires plus généraux par rapport aux thématiques soulevées. Ce questionnaire a été transmis à 577 destinataires. Les données fournies par 137 répondants ont été étudiées

---

<sup>19</sup> Annexe 2

<sup>20</sup> Les activités de ces différents département sont détaillées dans les p. 14 et 15 de l'étude de la HE-Arc annexée au présent rapport

par la HE-Arc, qui juge cet échantillon représentatif. Sans grande surprise, la forme juridique privilégiée par les répondants est celle de l'association. Fait intéressant : « (...) *plus de la moitié (56%) déclare avoir initié des collaborations avec d'autres acteurs culturels de la Ville de Neuchâtel depuis 2013. Parmi eux, un tiers reconnaît que la Commune a joué un rôle dans le processus de mise en contact* »<sup>21</sup>.

L'étude qualitative a permis de prolonger les constats et analyses ainsi que les réflexions concernant les résultats du sondage.

### **2.5.2 Orientation de la politique culturelle évaluée nettement positivement**

Le sondage réalisé au printemps 2019 montre la satisfaction des artistes et acteurs culturels. Ces derniers jugent en effet positivement la politique culturelle de la Ville de Neuchâtel (cf. annexe 1). La connaissance des finalités, des objectifs et des priorités est bonne. De plus, les répondants aux questionnaires adhèrent aux finalités et objectifs de la politique culturelle tels que définis en 2013.

Au vu des résultats de l'analyse, l'action plurielle de la Ville doit être maintenue, à savoir un soutien en direction tant des acteurs professionnels que des acteurs bénévoles ou semi-bénévoles. On cherche absolument à éviter une vision binaire : il faut distinguer les champs dans lesquels les activités culturelles se déploient, sans opposer professionnels et non-professionnels. De plus et conformément aux conclusions de l'analyse de la HE-Arc, les critères de soutien actuels, relativement ouverts, seront donc maintenus. Il est indispensable de ne pas avoir un système trop rigide afin de garantir l'innovation.

### **2.5.3 Préoccupations des acteurs consultés**

Comme mentionné ci-dessus, le résultat de l'enquête menée auprès des acteurs est vraiment réjouissant. Les entretiens qualitatifs et les commentaires du questionnaire ont tout de même mis en évidence deux préoccupations principales. Tout d'abord, la crainte d'une instrumentalisation de la culture a particulièrement été débattue. « *Avec des exemples différents – le marketing territorial, l'éducation, la pluridisciplinarité, le tourisme, le socioculturel-, ces répondants font donc tous part d'une crainte similaire, celle d'un soutien à la culture non pas en*

---

<sup>21</sup> Haute Ecole de gestion Arc, *Analyse de la politique culturelle de la Ville de Neuchâtel*, 23.09.2019, p.20

*tant que telle, mais pour ses effets d'aubaine (...).*<sup>22</sup>». Les artistes et acteurs culturels émettent une certaine réticence à jouer un rôle dans l'animation socio-culturelle ; ils souhaitent se concentrer sur la création culturelle. Il ressort donc de l'analyse de la HE-Arc que la Ville devrait clairement distinguer la création et les potentiels effets d'aubaines. Deuxièmement, une inquiétude des acteurs culturels concerne l'intervention mixte de la Ville qui cible « tant les amateurs que les professionnels ». Ces acteurs doivent être soutenus de manière différenciée.

#### **2.5.4 Mise en œuvre de la politique culturelle évaluée positivement**

La mise en œuvre de la politique culturelle est jugée plutôt positivement par les personnes ayant participé au sondage (note de 3.3 sur 5). La relation entre le Service de la culture (spécifiquement le délégué culturel) et les acteurs culturels est jugée positivement ; l'accessibilité du délégué est particulièrement soulignée.

Les cinq propositions d'améliorations concernent les domaines suivants :

##### **1. la mise à disposition d'espaces de création et de diffusion**

La mise à disposition d'espaces de création et de diffusion est jugée moyennement (note de 3 sur 5) ; il ressort des commentaires que cela est une vraie source de préoccupation pour les acteurs culturels. De plus, « *au-delà des espaces des lieux de création et de diffusion, la vitalité d'un écosystème culture peut en effet être nourrie par l'existence d'espaces plus informels* »<sup>23</sup>.

##### **2. la mise en réseau**

La mise en réseau est fortement souhaitée par les acteurs eux-mêmes ; cela peut conduire à des mutualisations de matériel, de locaux et de compétences, mais aussi à des projets communs. Il faut toutefois éviter les synergies artificielles entre acteurs.

##### **3. la promotion culturelle**

La valorisation de l'offre culturelle est bien évaluée (note de 3,6 sur 5) ; toutefois, la problématique de l'affichage culturel en ville tout comme l'absence d'affiches présentant un agenda mensuel sont mentionnées. Une meilleure coordination entre les événements est aussi souhaitée. La récente plateforme digitale cuturoscoPe<sup>24</sup>,

---

<sup>22</sup>Ibid., p.25

<sup>23</sup>Ibid., p.34

<sup>24</sup> [www.culturoscope.ch](http://www.culturoscope.ch)



lancée sous l'égide de l'association Culturecom.ne avec un fort soutien de la Ville, est, dans ce contexte, une initiative indispensable de coordination et de promotion de la culture que l'on peut saluer particulièrement.

#### **4. l'information et les conseils**

L'action de la Ville qui est la moins bien notée concerne l'accompagnement des acteurs notamment dans leurs recherches de fonds (note de 2,5 sur 5). Il conviendra de déterminer ces prochains mois si c'est à la Ville d'exercer spécifiquement cette tâche ou éventuellement à un bureau indépendant mandaté dans ce but.

#### **5. la coordination interservices**

L'accessibilité aux services communaux est jugée positivement ; toutefois, « *l'inflation réglementaire est dénoncée au détriment d'une utilisation plus spontanée de l'espace public* »<sup>25</sup>. Des cloisonnements ou insuffisances de coordination administratifs sont aussi quelque peu critiqués et les répondants indiquent souhaiter avoir une personne de contact unique pour faciliter la coordination et l'organisation des manifestations.

Ces cinq points ont tous été repris et développés dans le chapitre 4 dédié aux objectifs. Des améliorations dans ces cinq domaines permettraient de vitaliser et dynamiser l'écosystème culturel local.

## **2.6 Synthèse**

Le bilan de la situation actuelle est présenté ci-après selon le schéma d'une analyse SWOT.

### **2.6.1 Forces**

La vie culturelle neuchâteloise est caractérisée par son dynamisme, sa diversité et sa richesse. Outre les acteurs culturels professionnels, on constate la présence d'un large réseau d'acteurs bénévoles ou semi-bénévoles. De grandes manifestations permettent de faire rayonner la ville au-delà des frontières cantonales et nationales. La tradition muséale de la Ville de Neuchâtel est particulièrement à souligner, tout comme ses événements d'importance tels que Festi'neuch ou le NIFFF qui ont été notamment retenus comme les vecteurs de rayonnement de la Région

---

<sup>25</sup> Haute Ecole de gestion Arc, *Analyse de la politique culturelle de la Ville de Neuchâtel*, 23.09.2019, p.31

littorale.

Neuchâtel est une ville à taille humaine : il peut donc y avoir une réelle proximité entre le Service de la culture et les acteurs locaux, mais aussi entre les acteurs eux-mêmes. Ces derniers souhaitent d'ailleurs développer des collaborations et être plus fédérés.

Finalement, la Ville dispose d'équipements culturels de qualité pour sa population et les acteurs de la création artistique. Les musées et l'ensemble des institutions culturelles et patrimoniales font activement partie de l'écosystème culturel de la ville, et mettent à disposition leurs compétences, leurs réseaux et leurs lieux.

### **2.6.2 Faiblesses**

En termes de gestion culturelle, il conviendrait d'assurer une souplesse tout en développant une culture de l'évaluation et une gestion plus informatisée des demandes de subvention. Nous manquons également à ce stade de données statistiques fines sur la culture à l'échelle de la commune, en ce qui concerne les publics et l'impact économique en particulier.

L'offre culturelle mériterait d'être plus visible et davantage compréhensible dans ses tenants et aboutissants. Par ailleurs, les partenariats et les collaborations entre acteurs et institutions devraient être renforcés.

En ce qui concerne les institutions communales, il conviendrait de pallier à la dispersion et au manque de lieux de conservation pour les précieuses collections des musées. Ces dernières devraient être regroupées dans un ou deux lieux adéquats répondant pleinement aux critères climatiques et de sécurité applicables aux institutions patrimoniales pour une conservation responsable et durable. Les musées sont également confrontés à devoir gérer tant bien que mal une dotation en personnel jugée insuffisante.

### **2.6.3 Opportunités**

L'utilisation des nouvelles technologies pour la valorisation et la communication de l'offre culturelle constitue une vraie opportunité.

La fusion prochaine avec Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin ainsi que le renforcement du lien avec les Communes du littoral sont également des atouts importants pour le développement culturel. La

proximité avec d'autres centres urbains du plateau suisse (Bienne, Yverdon-Les-Bains, Aarau, ville jumelée avec Neuchâtel, Fribourg, Berne, Lausanne, etc.) pourrait être mieux exploitée.

Par ailleurs, la présence de l'Université, de l'antenne de l'École Polytechnique fédérale de Lausanne et de Hautes Ecoles spécialisées, de Microcity ainsi que de l'Office fédéral de la statistique permet d'envisager des projets en lien avec l'art et la science, ainsi que des réflexions quant aux développements de nouveaux publics.

Les projets de capitale culturelle<sup>26</sup> et de NEXPO<sup>27</sup> permettent d'imaginer des projets innovants pour notre ville.

Finalement, des initiatives récentes de collaboration culturelle, telles que Culturecom.ne<sup>28</sup> ou la FNAAC<sup>29</sup> par exemple, donnent une impulsion bienvenue. Ces projets développés à l'échelle cantonale permettent de dépasser les clivages régionalistes, qui sont potentiellement un frein au développement culturel commun du territoire neuchâtelois.

#### **2.6.4 Risques**

En termes de risques, une diminution éventuelle des moyens financiers à disposition de la Commission neuchâteloise de répartition du bénéfice de la Loterie Romande serait très dommageable.

Une dégradation des finances publiques, tant au niveau communal que cantonal, pourrait impacter négativement le dynamisme culturel local.

L'offre événementielle de Suisse romande est abondante. Il convient donc de miser sur des projets originaux pour se distinguer et assurer une pérennité.

---

<sup>26</sup> [www.capitaleculturelle.ch](http://www.capitaleculturelle.ch)

<sup>27</sup> [www.nexpo.ch/fr](http://www.nexpo.ch/fr)

<sup>28</sup> [www.neuchatelculture.ch](http://www.neuchatelculture.ch)

<sup>29</sup> FNAAC pour la Fédération neuchâteloise des acteurs et actrices culturels

### 3. Stratégie de politique culturelle de la Ville de Neuchâtel

*« Considérer la culture comme un domaine parmi d'autres, ou comme un moyen d'agrémenter la vie pour une certaine catégorie de personne, c'est se tromper de siècle, c'est se tromper de millénaire. »<sup>30</sup>*

Notre Conseil fonde sa politique culturelle, comme mentionné dans son rapport au Conseil général en 2013, sur la définition large de la culture donnée par l'UNESCO : *« La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »*

La politique culturelle concerne l'ensemble des buts, actions, pratiques et moyens déployés pour soutenir et promouvoir, directement ou indirectement, la culture. Comme indiqué dans l'analyse 2019 de la HE-Arc, *« La politique culturelle couvre donc un territoire aux frontières en perpétuel mouvement. Son champ d'application serait même potentiellement illimité (Dubois 1999). Par pragmatisme, elle se définit le plus souvent comme l'action des gouvernements en ce qui concerne les arts, les lettres et le patrimoine (Schuster 2003 ; cité par Mulcahy 2006, 320). »<sup>31</sup>*

#### 3.1 Vision et finalité

Neuchâtel est une ville d'histoire, de culture vivante et d'innovation, située dans un univers naturel exceptionnel. L'ensemble des habitant-e-s et hôtes de la ville doivent avoir accès à l'art, la culture et au patrimoine, mais aussi y prendre part activement. Le dynamisme de la vie culturelle participe à la qualité de vie, mais aussi à l'attractivité et au rayonnement de la Ville.

La finalité de la politique publique communale en matière culturelle est d'exprimer, interroger et penser le sens et les perspectives plurielles du devenir humain à travers les arts et la culture. Cette finalité déjà exprimée dans le rapport de 2013 reste inchangée.

Il est dès lors important de permettre au plus grand nombre de mieux habiter et penser le monde, mais aussi de garantir une vie culturelle

<sup>30</sup> MAALOUF Amin, *Le Dérèglement du Monde*, Grasset, 2009, p. 201 sq.

<sup>31</sup> Haute Ecole de gestion Arc, *Analyse de la politique culturelle de la Ville de Neuchâtel*, 23.09.2019, p.5

accessible et diversifiée tant dans les formes que dans les contenus. Rappelons que la culture offre des occasions uniques de partage d'expériences, d'émerveillement, de plaisir, de célébration et d'inspiration.

### **3.2 Objectifs politiques**

La vision et la finalité susmentionnées se déclinent dans des objectifs politiques prioritaires qui se concrétisent dans un plan d'action. Les trois objectifs politiques définis dans le rapport de 2013<sup>32</sup> vont être poursuivis et adaptés comme suit, en tenant compte des recommandations de la HE-Arc:

#### **1. Stimuler le dynamisme des acteurs culturels locaux**

Soutenir et stimuler une vie artistique et culturelle diversifiée et innovante, qui favorise la cohésion sociale, l'intégration interculturelle, la liberté et la solidarité, ainsi que le rayonnement de la ville.

#### **2. Renforcer l'accès à la culture**

Favoriser l'accès et la participation à la culture de tous les habitant-e-s et hôtes de la ville.

#### **3. Favoriser les échanges et la collaboration**

Contribuer à une mise en réseau des acteurs culturels et des institutions, afin de renforcer la complémentarité des propositions artistiques et la mutualisation des ressources.

La politique culturelle de la Ville se déploiera de façon transversale, à travers toutes ses entités, selon l'orientation de ces trois objectifs prioritaires.

Les moyens financiers de cette politique s'inscrivent dans le cadre budgétaire actuel de la Ville et des communes parties à la fusion. Les nouveaux projets de Tour des évasions, de soutien à la sécurité sociale des artistes, de valorisation artistique du lac et de bureau de promotion culturelle nécessiteront des moyens financiers additionnels. Ces derniers feront l'objet de choix et décisions politiques spécifiques ultérieures du Conseil communal et du Conseil général, selon le résultat des études et du degré de maturité de ces projets.

---

<sup>32</sup> Buts de 2013, mentionnés à la page 8

## 4. Plan d'action

Le plan d'action découle des objectifs politiques susmentionnés. Les actions prévues sont élaborées en tenant compte du contexte et de l'état des lieux (chapitre 2), ainsi que des recommandations issues de l'analyse de la HE-Arc (chapitre 2.5).

L'ordre retenu pour la présentation des actions n'implique aucune hiérarchie dans leur réalisation.

### 4.1 Objectif prioritaire "stimuler le dynamisme des acteurs culturels locaux"

La Ville de Neuchâtel doit viser la vitalité de l'écosystème culturel local en contribuant au développement et au soutien de la création, mais aussi au soutien à l'animation culturelle. Comme développé dans l'analyse de la HE-Arc, il convient d'aller au-delà de la « tension » potentielle entre bénévoles, semi-bénévoles, amateurs et professionnels en soutenant, de manière différenciée les uns et les autres, sans créer de catégories rigides et artificielles éloignées de la réalité du vaste champ culturel. Les acteurs développant des pratiques artistiques sont à la recherche d'aides administratives pour accéder à des fonds ainsi que de soutiens financiers. Les acteurs bénévoles développant des pratiques à visée non-professionnelle, quant à eux, sont plutôt à la recherche de locaux de création et de représentations, de prestations et de visibilité.

Constatant également que beaucoup d'artistes et d'institutions sont en situation de « surrégime maîtrisé » selon l'expression saisissante d'un acteur culturel, il convient également de renforcer le tissu culturel local. En effet, il y a beaucoup d'énergie et de projets, mais la situation des institutions et des artistes locaux reste précaire et vulnérable. *« Mettre en œuvre des conditions réduisant les contraintes à la création et à la diffusion des œuvres culturelles semble donc un des moyens privilégiés pour obtenir une expression culturelle diversifiée et de qualité, laquelle sera certainement la plus à même de dépasser ses intentions initiales et être porteuse d'effets pour la société dans son ensemble »*<sup>33</sup>.

---

<sup>33</sup> Haute Ecole de gestion Arc, *Analyse de la politique culturelle de la Ville de Neuchâtel*, 23.09.2019, p.37

#### **4.1.1 Soutenir la création et l'animation de manière différenciée, efficace et cohérente**

Les artistes professionnels doivent être encouragés et stimulés pour leurs créations. Les aides de la Ville destinées à des institutions culturelles doivent permettre la présentation de projets de qualité aux différents publics, et cela sur le moyen terme. En ce sens, la systématisation de conventions de subventionnement est indispensable. Le soutien à l'animation culturelle se réalise à travers l'attribution de subventions, mais surtout à travers la mise à disposition de conditions-cadres (remboursement de frais de manifestation, prêt de matériel etc.).

Les actions prévues sont les suivantes :

- intégrer progressivement, en concertation avec le Canton, une contribution à la sécurité sociale des artistes et acteurs culturels professionnels<sup>34</sup> ;
- systématiser les conventions de subventionnement pour les aides structurelles supérieures à 50'000.- francs ;
- étendre explicitement les subventions à la médiation, au cirque, aux arts de la rue ainsi qu'aux arts numériques.

#### **4.1.2 Mettre à disposition des conditions-cadres adaptées**

Il est important de maintenir un environnement favorable à la création et d'offrir les conditions-cadres utiles au développement culturel. Il faut poursuivre l'entretien et la rénovation de l'existant qui couvre plutôt bien les besoins sauf pour les ateliers d'artistes visuels et les musiciens. Il n'est évidemment pas souhaitable que des artistes quittent Neuchâtel pour s'installer dans des villes offrant plus de disponibilités en termes de locaux abordables (Bienne ou La Chaux-de-Fonds par exemple). Le rôle important, parfois primordial, de la Ville pour servir de relais et d'intermédiaire afin de trouver des solutions pour des artistes et associations culturelles est illustré notamment par la situation actuelle de Serrières, où des espaces de création et d'activités associatives sont voués à disparaître. Le Service de l'Intégration et des Infrastructures culturelles est spécifiquement en charge de cette mission relative aux équipements.

---

<sup>34</sup> L'étude intitulée « *La protection sociale des artistes et acteurs culturels en Suisse - Vue globale de la situation actuelle et analyse des possibilités d'action des cantons et des communes* », réalisée en 2015 par l'étude d'avocats Schneider Troillet, esquisse trois options d'action envisageables pour les cantons et les villes : [www.skk-cvc.ch/cmsfiles/Recommandations%20protection%20sociale%20des%20acteurs%20culturels\\_2.pdf](http://www.skk-cvc.ch/cmsfiles/Recommandations%20protection%20sociale%20des%20acteurs%20culturels_2.pdf)

Il faudrait aussi favoriser l'utilisation de locaux plus alternatifs par rapport aux espaces offerts par les institutions. Fondée sur une base contractuelle de confiance, la mise à disposition d'espaces temporaires à des fins culturelles dans des bâtiments provisoirement inutilisés représente à ce titre une solution intéressante. Il est cependant aussi essentiel d'envisager, lorsque des opportunités se présentent, d'affecter de manière flexible des bâtiments ou espaces à une mutualisation entre plusieurs acteurs culturels pour des possibilités d'utilisation sur la durée.

L'importance des collections détenues par la Ville et les moyens tant humains que financiers que ce patrimoine exige en matière de restauration/conservation sont à souligner. Rappelons-le, les musées ont pour mission d'acquérir, de conserver, d'étudier, d'exposer et de transmettre le patrimoine à des fins d'études, d'éducation et de délectation.

Consacré dans sa mission culturelle, le projet du Collège latin est particulièrement important, sachant qu'il sera un lieu gratuit d'échange, de rencontre et d'accès au savoir pour toutes et tous, de tout âge et de toute culture. La partie consacrée à la lecture publique est fondamentale et il est réjouissant que ce projet soit véritablement imaginé comme ouvert sur la cité.

Les actions prévues sont les suivantes :

- faciliter et accompagner la recherche d'ateliers, de locaux de création et de répétitions, et stimuler les possibilités de résidence ;
- créer un centre de conservation adapté pour les musées communaux et le Jardin botanique ;
- réaliser le projet du Collège latin qui permettra de fédérer diverses entités culturelles ;
- lancer l'étude pour la réhabilitation la tour des prisons destinée à accueillir le projet culturel intitulé la Tour des évasions<sup>35</sup> ;
- rénover et rendre le complexe de la Brasserie Müller plus vivant encore en renforçant les collaborations entre les différents acteurs qui s'y trouvent ;
- mettre des locaux de répétitions à disposition de groupes musicaux émergents.

---

<sup>35</sup> Le projet est décrit à la page 8, chapitre 2.3.6.1



### 4.1.3 Investir de nouveaux territoires avec la culture

La culture permet de renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire. La nouvelle commune fusionnée offrira probablement d'autres espaces culturels à investir ou à inventer. Par ailleurs, la culture pourrait par exemple amener une dimension importante dans le cadre du développement, à Neuchâtel, du projet national "l'enfant dans la ville" ; l'idée étant de redonner aux petits, mais aussi à tous les habitant-e-s, des espaces souvent bétonnés et sous-exploités en les réaffectant en lieux de jeu et d'échange.

Le lac, l'un des éléments naturels qui fait le lien entre toutes les communes du littoral, mériterait également d'être mieux valorisé artistiquement, qu'il s'agisse de ses rives ou le lac lui-même. Un appel à projets pourrait par exemple être lancé par la Ville dans cette optique-là. Le respect de l'environnement naturel étant primordial, les services de développement territorial et du domaine public seront évidemment associés de près. En outre, l'extension du Pourcent culturel pour la création artistique dans les investissements dédiés aux espaces publics représente à ce titre une nouvelle opportunité intéressante.

Les événements hors les murs des différentes institutions culturelles méritent d'être encouragés, afin que ces structures soient encore plus proches des habitant-e-s de Neuchâtel. Le prolongement de l'activité d'un musée à l'extérieur de son cadre physique permet d'atteindre des publics qui n'ont pas accès à l'institution : l'exposition « Témoins à charge » de Davide Rivalta, réalisée dans l'espace public durant l'été 2018, est un exemple emblématique.

Les actions envisagées sont les suivantes :

- mener une politique cohérente et ambitieuse d'art dans l'espace public ;
- inventer de nouveaux territoires pour la culture à Neuchâtel, en développant des projets dans les différentes zones de la nouvelle commune et en tentant de valoriser artistiquement le lac.



*Exposition de Davide Rivalta, été 2018*  
© Dylan Merlos

#### **4.1.4 Informer, conseiller et coordonner**

Le Service de la culture doit informer, conseiller, orienter et accompagner les organisateurs d'événements et les artistes dans le développement de leurs divers projets. Une attention toute particulière doit également être donnée à la coordination des événements, afin de proposer une offre culturelle cohérente et d'éviter les collisions d'événements.

Les actions envisagées sont les suivantes :

- faciliter la mise sur pied d'événements en orientant les acteurs dans leurs démarches administratives (en termes d'autorisation et d'organisation de manifestations durables) notamment à travers l'engagement du coordinateur de manifestations ;
- poursuivre l'activité de conseil aux artistes via la déléguée culturelle et mener une réflexion quant à la nécessité d'avoir un bureau indépendant qui se chargerait de cela, à travers, par exemple, la mise en place de dispositifs de mentorats ;
- assurer une meilleure coordination des événements culturels.

## 4.2 Objectif prioritaire "renforcer l'accès à la culture"

### 4.2.1 Renforcer la médiation et la participation culturelle

La médiation culturelle est un véritable partage de connaissances : elle permet de mettre en relation des publics avec une œuvre artistique. Elle se décline en fonction des différentes cibles, qu'il s'agisse du public scolaire, du public adolescent, du jeune public, des adultes, des seniors.

Le lien entre les écoles et la culture doit être consolidé. L'exemple de La Chaux-de-Fonds est intéressant en ce sens : chaque écolier a l'obligation, durant son parcours primaire, de visiter tous les musées de la Ville. Les enfants bénéficient ainsi d'un socle commun en matière d'accès à la culture, à savoir la participation à un spectacle et à une visite de musée par année. Ce n'est actuellement pas le cas dans notre ville où l'accès à la culture varie beaucoup selon les centres scolaires et les enseignants. Le temps de déplacement, le problème des accompagnants pour les plus jeunes élèves, le lien avec les disciplines enseignées et un horaire déjà relativement chargé, sont autant de raisons qui freinent parfois les enseignants.

La question du développement des publics est fondamentale dans les différents domaines artistiques. Dans la musique dite classique par exemple, les offres sont extrêmement nombreuses et riches, mais on constate un intérêt plus tardif du public pour ce type d'activités. Une médiation ciblée pour les publics de moins de 50 ans ferait sens. L'association « Les concerts de Camille »<sup>36</sup> offre déjà des concerts dans cette optique.

Par ailleurs, il manque à l'heure actuelle une enquête sur les publics qui nous permettrait de mieux les connaître et donc d'orienter de manière plus judicieuse notre action culturelle. La question de la circulation des publics en lien avec l'offre culturelle mérite aussi une attention particulière.

Enfin, rappelons que la politique d'intégration interculturelle de la Ville<sup>37</sup> de Neuchâtel vise notamment à assurer l'intégration sociale et interculturelle dans les espaces publics et les institutions culturelles. Le développement de la médiation et de la participation culturelle répond donc à un objectif stratégique non seulement de la culture mais aussi de l'intégration.

---

<sup>36</sup> [www.lesconcertsdecamille.ch](http://www.lesconcertsdecamille.ch)

<sup>37</sup> Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la politique d'intégration interculturelle de la Ville de Neuchâtel, du 15 août 2018

Les actions prévues sont les suivantes :

- développer des mesures pour systématiser les activités culturelles dans le cadre scolaire ;
- poursuivre le soutien aux démarches fédératrices, à l'échelle cantonale, qui favorisent l'accès à l'offre culturelle (AG culturel 20 ans 100 francs<sup>38</sup> par exemple) ;
- favoriser et soutenir les projets de collaborations entre acteurs avec des pratiques artistiques et acteurs avec des pratiques non-professionnelles dans une perspective d'intégration sociale ;
- améliorer la connaissance des publics de la culture de notre ville à travers des enquêtes de satisfaction ;
- mener une réflexion sur les horaires de nos lieux culturels afin d'améliorer leur accessibilité (ouverture dominicale ou en soirée par exemple).



*Atelier de médiation, exposition de Valérie Favre au MAHN, 2018*

---

<sup>38</sup> [www.20ans100francs.ch](http://www.20ans100francs.ch)

### **4.2.2 Améliorer la promotion et la valorisation de l'offre culturelle**

Une meilleure visibilité et lisibilité de la culture permettrait non seulement d'attirer de nouveaux publics, mais aussi de favoriser le rayonnement culturel de Neuchâtel.

Les actions prévues sont les suivantes :

- développer une promotion commune pour les musées de la Ville voire même pour l'offre culturelle globale de la Ville, et favoriser l'intégration de cette offre dans l'offre touristique ;
- poursuivre le soutien à l'agenda culturel régional culturoscopie ;
- étudier la possibilité de créer un bureau de promotion culturelle en ville, un lieu ouvert tous les jours de la semaine avec une billetterie
- développer une nouvelle signalétique culturelle.

### **4.3 Objectif prioritaire "favoriser les échanges et la collaboration"**

#### **4.3.1 Fédérer institutions et acteurs culturels en visant la complémentarité et la collaboration**

Fédérer les institutions et les artistes permet de mieux créer, innover et expérimenter. Le Service de la culture organise régulièrement des rencontres culturelles et est à l'écoute du terrain. Il doit favoriser la mutualisation de ressources, humaines et matérielles, entre les différents acteurs du tissu culturel local, mais également faciliter la tenue d'événements culturels dans l'espace public. Les musées communaux doivent être en contact régulier avec la création contemporaine.

Les actions préconisées sont les suivantes :

- mettre en réseau les acteurs culturels en favorisant les partenariats et les collaborations, notamment pour la mutualisation d'espaces de création existants qui sont temporairement inoccupés, pour le partage de bureaux administratifs et pour la mise sur pied de projets artistiques ;
- appuyer la transition écologique en mutualisant les espaces de stockage des différents acteurs culturels, afin de faciliter le recyclage et la réutilisation de matériel (décors de théâtre, mobilier d'exposition, etc.) ;
- organiser une journée thématique annuelle réunissant artistes et institutions de la ville ;

- fédérer les galeries et centre d'art de la ville à travers un parcours ou un événement commun ;
- faciliter les collaborations entre les quatre théâtres de la ville et le lancement éventuel d'un nouvel événement commun (fête du théâtre par exemple).

#### **4.4 Synthèse et planification**

Le plan d'action est guidé par les trois objectifs de la politique culturelle communale, soit le dynamisme des acteurs culturels locaux, l'accès à la culture et la mise en réseau. Il doit permettre de réaliser deux projets significatifs :

- le Collège latin, qui renforcera l'accès à la culture et qui sera accompagné par des prestations de proximité dans les quartiers
- la Tour des évasions, qui dotera la Région Neuchâtel Littoral d'un laboratoire d'expérimentation au carrefour de l'art, de la science et de la technologie

Le plan d'action prévoit la réalisation de nouvelles démarches tout en maintenant et consolidant les initiatives déjà lancées. L'annexe 1<sup>39</sup> présente, sous forme de tableau, l'état d'avancement des différents projets. Diverses actions seront poursuivies ou encouragées pour soutenir le dynamisme culturel et les collaborations, préserver et valoriser le patrimoine ou encore favoriser l'accès à la culture sur tout le territoire de la nouvelle Commune. Parmi les nouvelles idées, citons l'intégration d'une contribution à la sécurité sociale des artistes, l'organisation d'une journée annuelle réunissant les différents acteurs culturels et le lancement d'un projet artistique valorisant le lac. Les moyens financiers de ce plan d'action s'inscrivent dans le cadre budgétaire actuel de la Ville et de Communes de Corcelles-Cormondèche, Peseux et Valangin, conformément à la convention de fusion. Certains des nouveaux projets envisagés devront encore être validés politiquement et financièrement par les autorités de la commune fusionnée.

La mise en œuvre de cette politique culturelle fera l'objet d'un rapport d'évaluation à l'attention du Conseil général en 2024.

---

<sup>39</sup> Le tableau synthétique se trouve en page 33 et suivantes

## 5. Consultation

La Commission consultative de la culture, à l'unanimité, a préavisé favorablement le présent rapport lors de sa séance du 12 février 2020.

Les orientations de la politique culturelle et les résultats de l'étude de la HE-Arc ont été présentés en date du 29 janvier 2020 à la Commission spéciale de la politique culturelle. Celle-ci a accueilli favorablement le projet de rapport. Elle sera à nouveau consultée le 26 mars 2020.

Les Communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin, consultées le 20 février 2020 via le comité de pilotage fusion de la nouvelle commune et ses groupes de travail spécifiques, approuvent le rapport.

La FNAAC<sup>40</sup> s'est déclarée « *globalement impressionnée par la pertinence du rapport et l'étendue des domaines traités* ». Elle a préconisé des réflexions et actions complémentaires concernant la sécurité sociale et les risques économiques en cas de situation exceptionnelle, le bureau culturel et la coordination culturelle cantonale. Ces dernières seront prises en compte dans le développement de la politique culturelle.

Les Services culturels de l'Etat et de La Chaux-de-Fonds, également consultés, n'ont pas émis de commentaire particulier.

## 6. Impact de la proposition

La présent rapport n'entraîne pas d'incidence, ni sur l'environnement, ni sur les finances (hormis les nouveaux projets identifiés qui seront soumis ultérieurement aux choix politiques des autorités), ni sur le personnel communal.

## 7. Conclusion

Source d'émerveillement, d'apprentissage et de partages d'expériences, la culture nous réunit. Le champ culturel doit véritablement être considéré comme un écosystème global, constitué d'acteurs émergents ou confirmés, d'acteurs déployant des pratiques artistiques ou des pratiques non-professionnelles. Il s'agit d'un champ diversifié, comprenant des domaines, des temporalités, des acteurs et des besoins différenciés ; en ce sens, notre politique culturelle doit être à la fois ambitieuse et pragmatique, mixte et évolutive.

---

<sup>40</sup> FNAAC pour la Fédération neuchâteloise des acteurs et actrices culturels

L'analyse 2019 de la HE-Arc montre que la dynamique lancée en 2013 par la Ville est saluée par les acteurs culturels. Les inflexions recommandées par l'étude seront apportées. Par ailleurs, il convient de souligner que le présent rapport, élaboré en lien avec les communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin, est bien compatible et en phase avec la fusion.

La politique culturelle de la Ville de Neuchâtel doit viser à la vitalité de l'écosystème culturel local à travers la poursuite de trois objectifs stratégiques : le dynamisme des acteurs culturels locaux, l'accès à la culture et la mise en réseau. La notion de public étant fondamentale, un accent particulier sera mis sur la participation et la médiation culturelle. La Ville elle-même, avec ses espaces publics, peut d'ailleurs être considérée comme un lieu de médiation culturelle permettant d'aller à la rencontre de nouveaux publics.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport d'information.

Neuchâtel, le 9 mars 2020.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président ,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Rémy Voirol



## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Préambule .....</b>	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b>Contexte et état des lieux.....</b>	<b>3</b>
2.1	Quatre tendances globales.....	3
2.2	Au niveau fédéral.....	4
2.2.1	Le nouveau message culture.....	4
2.2.2	Les projets de nouvelle exposition nationale.....	5
2.3	Au niveau cantonal.....	5
2.3.1	Modification de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) .....	5
2.3.2	Loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel (LSPC).....	6
2.3.3	Loterie Romande .....	6
2.3.4	Avenir de la HEM.....	6
2.3.5	Capitale culturelle .....	7
2.3.6	Région Neuchâtel Littoral et culture .....	8
2.3.7	La Tour des évasions .....	8
2.4	Au niveau communal .....	9
2.4.1	Programme politique.....	9
2.4.2	Rapports sur la politique culturelle 2011 et 2013 .....	9
2.4.3	Soutien à la culture et emplois culturels à Neuchâtel : quelques chiffres .....	10
2.4.4	Développements récents de la politique culturelle communale .....	13
2.4.5	Fusion.....	13
2.5	Analyse 2019 de la HE-Arc : satisfaction des acteurs culturels locaux.....	14
2.5.1	Méthodologie.....	14
2.5.2	Orientation de la politique culturelle évaluée nettement positivement.....	15
2.5.3	Préoccupations des acteurs consultés.....	15
2.5.4	Mise en œuvre de la politique culturelle évaluée positivement .	16
2.6	Synthèse .....	17
2.6.1	Forces .....	17
2.6.2	Faiblesses .....	18
2.6.3	Opportunités .....	18
2.6.4	Risques .....	19

<b>3. Stratégie de politique culturelle de la Ville de Neuchâtel.....</b>	<b>20</b>
3.1 Vision et finalité .....	20
3.2 Objectifs politiques .....	21
<b>4. Plan d'action.....</b>	<b>22</b>
4.1 Objectif prioritaire "stimuler le dynamisme des acteurs culturels locaux".....	22
4.1.1 Soutenir la création et l'animation de manière différenciée, efficace et cohérente .....	23
4.1.2 Mettre à disposition des conditions-cadres adaptées.....	23
4.1.3 Investir de nouveaux territoires avec la culture .....	25
4.1.4 Informer, conseiller et coordonner .....	26
4.2 Objectif prioritaire "renforcer l'accès à la culture".....	27
4.2.1 Renforcer la médiation et la participation culturelle.....	27
4.2.2 Améliorer la promotion et la valorisation de l'offre culturelle .....	29
4.3 Objectif prioritaire "favoriser les échanges et la collaboration" ..	29
4.3.1 Fédérer institutions et acteurs culturels en visant la complémentarité et la collaboration .....	29
4.4 Synthèse et planification .....	30
<b>5. Consultation .....</b>	<b>31</b>
<b>6. Impact de la proposition.....</b>	<b>31</b>
<b>7. Conclusion .....</b>	<b>31</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>35</b>
<b>Annexe 1 : Actions planifiées .....</b>	<b>35</b>
<b>Annexe 2 : Rapport de la HE-Arc .....</b>	<b>42</b>

## Annexes

### Annexe 1 : Actions planifiées

Action	Projet nouveau ou à l'étude	Projet en cours (dans le cadre financier actuel)	Critères d'évaluation <i>Délais prévisionnels</i>
4.1 Stimuler le dynamisme des acteurs culturels			
Intégrer progressivement, en concertation avec le Canton, une contribution à la sécurité sociale des artistes et acteurs culturels professionnels	X		Création d'un nouveau dispositif  <i>2023</i>
Systématiser les conventions de subventionnement pour les aides structurelles supérieures à 50'000.-francs		X	Signature de trois nouvelles conventions  <i>2021</i>
Etendre explicitement les subventions à la médiation, au cirque, aux arts de la rue ainsi qu'aux arts numériques		X	Modification du formulaire de demande de soutien  <i>De suite</i>
Faciliter et accompagner la recherche d'ateliers, de locaux de création et de répétitions, et stimuler les possibilités de résidence		X	Ouverture de nouveaux locaux de création/résidence  <i>De suite / processus continu</i>
Créer un centre de conservation adapté pour les musées communaux et le Jardin botanique		X	Ouverture d'un centre de conservation  <i>2023</i>

Action	Projet nouveau ou à l'étude	Projet en cours (dans le cadre financier actuel)	Critères d'évaluation <i>Délais</i>
Réaliser le projet du Collège latin qui permettra de fédérer diverses entités culturelles		X	Ouverture du collège latin réaffecté  <i>2025</i>
Lancer l'étude pour la réhabilitation la tour des prisons destinée à accueillir le projet culturel intitulé la Tour des évasions	X		Lancement de l'étude  <i>2020</i>
Rénover et rendre le complexe de la Brasserie Müller plus vivant encore en renforçant les collaborations entre les différents acteurs qui s'y trouvent		X	Rénovation du complexe  <i>2025</i>
Mettre des locaux de répétitions à disposition de groupes musicaux émergents		X	Ouverture de nouveaux locaux  <i>2022</i>
Mener une politique cohérente et ambitieuse d'art dans l'espace public		X	Réalisation effectives d'interventions artistiques en lien avec le pourcent culturel  <i>De suite</i>

<b>Action</b>	<b>Projet nouveau ou à l'étude</b>	<b>Projet en cours (dans le cadre financier actuel)</b>	<b>Critères d'évaluation</b> <i>Délais prévisionnels</i>
Inventer de nouveaux territoires pour la culture à Neuchâtel, en développant des projets dans les différentes zones de la nouvelle commune et en tentant de valoriser artistiquement le lac	X		Lancement d'un appel à projets pour valoriser le lac  <i>2022</i>
Faciliter la mise sur pied d'événements en orientant les acteurs dans leurs démarches administratives notamment à travers l'engagement du coordinateur de manifestations		X	Nombre de dossiers traités par la coordinatrice de manifestations  <i>De suite</i>
Mener une réflexion quant à la nécessité d'avoir un bureau indépendant qui se chargerait de cela, à travers, par exemple, la mise en place de dispositifs de mentorats ;  Etudier la possibilité de créer un bureau de promotion culturelle en ville, un lieu ouvert tous les jours de la semaine avec une billetterie	X		Note/rapport au CC au sujet d'un bureau de promotion culturelle et de conseils  <i>2022</i>

Action	Projet nouveau ou à l'étude	Projet en cours (dans le cadre financier actuel)	Critères d'évaluation <i>Délais prévisionnels</i>
Poursuivre l'activité de conseil aux artistes via la déléguée culturelle		X	Nombre de rencontres afin de conseiller les acteurs culturels  <i>De suite</i>
Assurer une meilleure coordination des événements culturels		X	Relances régulières pour inciter les acteurs culturels à utiliser Culturoscopie  <i>De suite</i>
<b>4.2 Renforcer l'accès à la culture</b>			
Développer des mesures pour systématiser les activités culturelles dans le cadre scolaire	X		Mise en œuvre d'un nouveau dispositif  Financement à étudier en lien avec les institutions scolaires  <i>2022- 2023</i>
Poursuivre le soutien aux démarches fédératrices, à l'échelle cantonale, qui favorisent l'accès à l'offre culturelle (AG culturel 20 ans 100 francs par exemple)		X	Mention sur le site internet de la Ville  Relance des institutions culturelles non-membres une fois par an  <i>De suite</i>

<b>Action</b>	<b>Projet nouveau ou à l'étude</b>	<b>Projet en cours (dans le cadre financier actuel)</b>	<b>Critères d'évaluation</b> <i>Délais prévisionnels</i>
Favoriser et soutenir les projets de collaborations entre acteurs avec des pratiques artistiques et acteurs avec des pratiques non-professionnelles dans une perspective d'intégration sociale		X	Nombre de projets de collaboration soutenus via les subventions ponctuelles  <i>De suite</i>
Améliorer la connaissance des publics de la culture de notre ville à travers des enquêtes de satisfaction		X	Lancement d' une étude de satisfaction  <i>2023</i>
Mener une réflexion sur les horaires de nos lieux culturels afin d'améliorer leur accessibilité (ouverture dominicale ou en soirée par exemple)		X	Note/rapport à l'attention du CC au sujet des horaires des lieux culturels  <i>2022</i>

<b>Action</b>	<b>Projet nouveau ou à l'étude</b>	<b>Projet en cours (dans le cadre financier actuel)</b>	<b>Critères d'évaluation</b> <i>Délais prévisionnels</i>
Développer une promotion commune pour les musées de la Ville voire même pour l'offre culturelle globale de la Ville, et favoriser l'intégration de cette offre dans l'offre touristique	X	X	Lancement d'une promotion commune des musées <i>2020</i> Lancement d'une promotion commune globale <i>2022</i>
Poursuivre le soutien à l'agenda culturel régional culturoscoPe		X	Reconduction du soutien financier <i>De suite</i>
Développer une nouvelle signalétique culturelle		X	Rapport/note au CC au sujet de la signalétique culturelle <i>2021</i>
<b>4.3 Favoriser les échanges et la collaboration</b>			
Mettre en réseau les acteurs culturels en favorisant les partenariats et les collaborations, notamment pour la mutualisation d'espaces de création existants qui sont temporairement inoccupés, pour le partage de bureaux administratifs et pour la mise sur pied de projets artistiques		X	Création de nouveaux espaces mutualisés <i>2022</i>



<b>Action</b>	<b>Projet nouveau ou à l'étude</b>	<b>Projet en cours (dans le cadre financier actuel)</b>	<b>Critères d'évaluation</b> <i>Délais prévisionnels</i>
Appuyer la transition écologique en mutualisant les espaces de stockage des différents acteurs culturels, afin de faciliter le recyclage et la réutilisation de matériel (décors de théâtre, mobilier d'exposition, etc.)		X	Création d'un espace de stockage mutualisé  <i>2021</i>
Organiser une journée thématique annuelle réunissant artistes et institutions de la ville		X	Mise sur pied d'une journée de la culture annuelle  <i>Dès 2020</i>
Fédérer les galeries et centre d'art de la ville à travers un parcours ou un événement commun	X		Lancement d'un projet commun  Financement à étudier en lien avec les galeries concernées  <i>2021</i>
Faciliter les collaborations entre les quatre théâtres de la ville et le lancement éventuel d'un nouvel événement commun (fête du théâtre par exemple)	X		Lancement d'un événement commun  Financement à étudier dans le cadre des budgets existants  <i>2022</i>

**Annexe 2 : Rapport de la HE-Arc « séparément du présent rapport »**

